

[Droit à l'oubli : un site américain liste les liens supprimés par Google](#)

Peut-on complètement disparaître sur Internet ? Si la question n'a pas été posée pour le baccalauréat 2014, Google est en train de plancher sérieusement dessus. Après la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne qui [a validé le droit à l'oubli](#), la firme de Mountain View a installé [un outil pour réceptionner les demandes](#) de suppressions de liens. Sans surprise, le nombre de requêtes pour déréférencer des liens sur son moteur de recherche a explosé (70 000 demandes en un mois) et concerne différents contenus « *dossiers pénaux graves, des photos embarrassantes, des cas d'intimidation en ligne, des injures, des allégations vieilles de plusieurs décennies, des articles de presse négatifs, et plus* ».

Devant l'ampleur de la tâche et pour éviter tout problème juridique, Google s'est doté d'un **comité consultatif** composé de personnalités de l'entreprise comme **Eric Schmidt**, CEO, ou **David C. Drummond**, chef du service juridique, mais aussi d'éléments de la société civile. On y trouve notamment **Jimmy Wales**, fondateur de Wikimedia, **José-Luis Piñar**, ancien directeur de la CNIL espagnole, **Frank La Rue**, rapporteur spécial des Nations Unies pour la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression de la CDH ou **Sylvie Kauffmann**, directrice de la publication du journal français *Le Monde*. Au total 10 personnes sont chargées de donner leur avis, mais également de recueillir l'avis des citoyens sur ces sujets.

Un site pour ne pas oublier les liens supprimés

Or ce droit à l'oubli ne satisfait pas tout le monde. Certains estiment que ce n'est pas à une société privée de régler ce problème, mais plutôt à la justice. D'autres considèrent qu'il s'agit purement et simplement d'une censure ou d'une atteinte à la liberté d'information comme [RSF](#) par exemple. C'est le cas d'**Afaq Tariq**, développeur web américain qui a décidé de créer le site [hiddenfromgoogle](#) recensant **les liens supprimés par Google**. Parmi les motifs de la création de ce site, l'idée « *est de répertorier tous les liens censurés par les moteurs de recherche à cause de la récente décision du « droit à l'oubli » de l'Union Européenne. C'est au lecteur de décider si nos libertés sont défendues ou violées par les récentes décisions de l'Union Européenne* ». Il demande donc aux lecteurs de lui soumettre les liens supprimés, les noms des personnes et la source.

Ce sujet du droit à l'oubli reste une question sensible. La jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne devrait être temporaire en attendant le vote et l'application du **règlement sur la protection des données**. Avant les élections européennes, le Parlement de Strasbourg s'était prononcé pour le droit à l'oubli. Gageons que la période électorale passée, le processus d'adoption de ce texte s'accélère.

A lire aussi :

[La Californie instaure le droit à l'oubli sur Internet pour les mineurs](#)